

## Palais du Luxembourg

Mercredi 7 novembre 2012

### **APPEL des PARLEMENTAIRES**

- des Sénateurs, des Députés et des Députés européens -  
**en faveur de la réalisation de la liaison ferroviaire européenne LYON-TURIN**  
dans le cadre du Corridor Méditerranéen n°3  
s'étendant d'Algésiras à la frontière ukrainienne

Quelques mois après la signature de l'Accord intergouvernemental, le 30 janvier 2012 à Rome, fixant les conditions de réalisation du tunnel de base du Mont-Cenis, et en pleine période de négociation du budget européen 2014 – 2020, le Sommet franco-italien du 3 décembre à Lyon doit constituer l'étape décisive vers le lancement définitif des travaux du Lyon-Turin.

Cette infrastructure stratégique est en effet essentielle non seulement pour le développement durable et l'avenir industriel de nos régions, pour la relation franco-italienne, pour sécuriser les capacités de franchissement des Alpes mais aussi plus largement pour la croissance et l'emploi dans l'Europe du sud. Elle revêt de plus des enjeux forts en matière environnementale.

Maillon clé du Corridor méditerranéen (n°3) s'étendant de Algésiras à la frontière Ukrainienne, cette infrastructure s'inscrit par ailleurs dans la liste restreinte des projets prioritaires du Réseau Central Européen, pré-identifiés par la Commission européenne pour un soutien fort sur la période budgétaire 2014-2020.

**Pleinement conscients des questions de redressement économique et budgétaire, les parlementaires rappellent :**

- la nécessité de concentrer les investissements de croissance sur cet itinéraire à haute valeur ajoutée économique, environnementale et européenne, le seul passant au sud des Alpes,
- le niveau de financement européen proposé par la Commission européenne, qui permet à la France et à l'Italie de réaliser le tunnel de base du Mont-Cenis, composante première et fondamentale du Lyon-Turin, dans des conditions financières optimales.

Le Lyon-Turin a pu faire l'objet de remarques, dont le rapport de la Cour des Comptes rendu public le 5 novembre 2012. **Les parlementaires se félicitent de la réponse apportée par le Premier ministre, montrant l'engagement ferme du Gouvernement en faveur de l'aboutissement du tunnel de base transfrontalier.**

**Les Parlementaires demandent aux chefs d'Etats des avancées concrètes lors du Sommet bilatéral de Lyon, pour engager définitivement le chantier de réalisation de la Transalpine Lyon-Turin, dès 2013.**

Il s'agit de fixer le cap, **en déterminant la feuille de route indispensable pour aboutir à une mise en service effective en 2025**, qui doit permettre ainsi :

- procéder dès que possible à la ratification et à la mise en œuvre de l'accord signé le 30 janvier, en constituant le nouveau Promoteur chargé de la réalisation et de l'exploitation du nouveau tunnel de base sous le Mont-Cenis, et en mettant en œuvre les premières mesures de report modal.
- utiliser au maximum le financement européen déjà disponible via de nouvelles phases de percement au tunnelier en France comme en Italie,
- soutenir résolument, déjà à l'occasion du Conseil Européen du 22 novembre 2012, le contenu du « *Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe* » proposé par la Commission européenne, ainsi que les orientations budgétaires sur 2014-2020, qui permettront d'obtenir un financement de 40 % de la section transfrontalière du Lyon-Turin,
- décider du calendrier de lancement des travaux principaux, et engager la finalisation de l'accord définitif de réalisation opérationnelle du tunnel transfrontalier dès l'approbation du nouveau cadre financier de l'Union européenne.